

**Tous les élèves sont en possession d'une carte nominative de Cantine.**

### **Gestion :**

#### **Demi- Pensionnaire, Quart-Pensionnaire (2 jours fixes) :**

Les repas sont commandés sans action de votre part. Le choix de la demi-pension (4 jours) ou du quart de pension (2 jours fixes) est définitif.

**Absence :** D'une durée supérieure ou égale à 2 jours, pour **raison médicale avec justificatif**, les repas non consommés seront déduits à partir du lendemain où l'absence a été signalée à la vie scolaire par Pronote uniquement.

**SANS justificatif médical, l'intégralité des repas non consommés seront dus.**

**La Carte :** permet le pointage des élèves au self, sa présentation est obligatoire.

#### **Repas occasionnel :**

L'inscription pour un repas occasionnel doit être effectuée au **plus tard 48h (jours ouvrés) à l'avance par réservation NOEFIL. Ces repas feront l'objet d'une facturation complémentaire.**

**NB :** En cas de perte, la réédition de la carte sera facturée\*.

Les élèves qui ne sont pas en possession de leur carte déjeuneront au dernier service.

Les oubli de carte seront sanctionnés par une perte de points et une interdiction de sortie avant 16h30.

Bien entendu, le Directeur se tient à la disposition des familles qui pourraient rencontrer des difficultés financières.

### **Statut**

- L'élève **demi-pensionnaire** ou quart-pensionnaire a interdiction de quitter le Collège entre 12h02 et 13h38, sur ses jours d'inscription, sans une demande d'autorisation d'absence au self par *message Pronote à Mme Pujol et Mme Barea*. **Cette demande d'absence est à faire auprès de la vie scolaire ...24 h à l'avance entre 8h et 15h30**, le repas sera dû !
- L'élève **externe** s'étant inscrit au minimum 24h à l'avance au self, a interdiction de quitter le collège entre 12h02 et 13h38 le jour concerné.

***Toute absence au self sans autorisation parentale écrite est sanctionnée par une perte de points.***

### **Comportement de l'élève**

- L'élève se présentant à la cantine salue le personnel de service et doit respecter les autres élèves, la nourriture et les lieux. Le repas doit se prendre dans le calme et nous ne tolèrerons ni agitation, ni désordre et manque de respect (il en sera de même pour l'élève qui perturbera systématiquement la récréation du midi).

**LE FAUTEUR DE TROUBLE POURRA ÊTRE MOMENTANEMENT EXCLU DU SELF.**

**PS :** Vous trouverez les menus sur Pronote

\*Cf règlement financier du Collège

**Sandrine BAREA - RVS**